



OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

ACCUEIL TEMPS LIBRE RESIDENTIEL ET NON-RESIDENTIEL

Activités physiques
et sportives

ÉTÉ
2020



ONE.be

Table des matières

I. Introduction	3
II. Recommandations générales.....	4
III. Règles et recommandations pour les activités physiques et sportives dans le cadre de l'ATL	5
1. Règles générales.....	5
2. Autres consignes.....	6
En général.....	6
En salle.....	6
IV. Les activités de contact	7

I. Introduction

Le présent document est l'un des compléments aux protocoles qui organisent les activités non-résidentielles et résidentielles d'été de l'accueil temps libre dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.

Il a pour objectif de fournir aux opérateurs les éléments d'information utiles à la mise en place des activités physiques et sportives dans le cadre des activités d'été.

Le principal mode de transmission du COVID-19 est l'inhalation de grandes gouttelettes respiratoires, leur arrivée sur des muqueuses ou le contact avec des surfaces ou objets contaminés. Afin de réduire le risque de transmission, il est essentiel de prendre des précautions et d'adapter les pratiques lors des activités physiques et sportives organisées avec les enfants et les jeunes.

Cette annexe se veut être accessible à tous au niveau de sa compréhension et de sa transposition dans les gestes du quotidien.

Elle pourrait être adaptée dans les semaines à venir en fonction de l'évolution des recommandations et procédures officielles.

II. Recommandations générales

- 1 Privilégier les activités en plein air.
En cas d'impossibilité, il convient d'aérer les locaux plusieurs fois par jour, minimum 15' ;
- 2 Maintenir les règles de protection de base (ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains, tousser dans son coude, se moucher avec des mouchoirs jetables et les éliminer dans une poubelle fermée, ...) ;
- 3 Se laver les mains régulièrement à l'eau et au savon et notamment avant et après l'activité physique ou sportive ;
- 4 Pour les **activités non-résidentielles**, le port du masque est obligatoire pour les membres de l'équipe d'encadrement :
 - Lors de tout contact avec des adultes (autres membres de l'équipe toutes catégories confondues et parents) ;
 - Pour les enfants de plus de 12 ans, il est nécessaire de respecter au maximum la distanciation physique de 1,5 m entre eux et avec les encadrants. Il n'y a pas de port de masque à l'intérieur de la bulle ;
 - L'encadrant portera le masque lorsqu'il se déplace parmi les participants de plus de 12 ans durant l'activité, et que la distance de 1,5 mètre ne peut pas être respectée.
- 5 Doser les activités dirigées et les moments pour jouer, se reposer, rêver, souffler un coup, bavarder entre amis, ...
Aménager des temps de repos et de relaxation en alternance avec les moments d'activités physiques et de sport.

« Même dans l'activité physique ou sportive, la priorité peut être donnée à la valorisation plus qu'à la production, au projet initié par les participants plus qu'à l'activité organisée à leur intention, aux rythmes personnels autant qu'à l'action collective¹ »

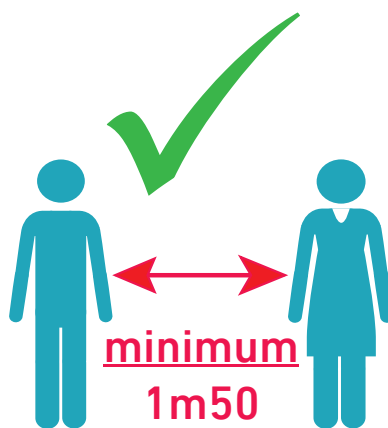
¹ Inspiré de « Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité. Un référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité »

III. Règles et recommandations pour les activités physiques et sportives dans le cadre de l'ATL

1. REGLES GENERALES



SPORT DE CONTACT AUTORISÉ À TOUT ÂGE



Distanciation de 1,5m pour les ADULTES et + DE 12 ANS en NON-RÉSIDENTIEL



2. AUTRES CONSIGNES

En général

- L'encadrant ne peut animer une activité physique ou sportive qu'au sein d'une seule bulle au cours de la même semaine.
- Pendant la séance, il est recommandé d'éviter de porter ses mains à son visage.
- Évitez les contacts rapprochés dans les activités avec hyperventilation (où le participant respire plus rapidement pour répondre à l'intensité de l'activité).
- Privilégier le matériel individuel
- S'il y a du matériel commun entre bulles différentes, celui-ci devra être nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation par une bulle (ou partie de bulle).
Un nettoyage quotidien suffit si le matériel est utilisé en permanence par la même bulle.

En salle

- Pour les activités indoor, il convient de vérifier le bon fonctionnement des systèmes de ventilation et d'aération ;
- Lorsque la distanciation sociale ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire pour le personnel sportif, d'entretien et extra-sportif, et ce, dans les lieux communs et sur les bords du terrain. Le personnel technique ne peut être en contact avec les membres de la bulle ;
- Prévoir un affichage et effectuer un rappel régulier des mesures d'hygiène sanitaire à respecter ;
- Disposer d'un local « COVID » permettant de procéder à l'isolement d'une personne qui présenterait des symptômes (respect du protocole). Un seul adulte s'occupe participant en attendant l'arrivée de ses parents et doit porter un masque.

APRÈS SON DÉPART :

- L'adulte qui s'est occupé de l'enfant/jeune devra se laver les mains après le départ de l'enfant.
- La pièce où était présent l'enfant/jeune devra être bien aérée.
- Le nettoyage et la désinfection des lieux fréquentés par l'enfant/jeune malade, devra se faire de façon minutieuse.

IV. Les activités avec contact

La liste ci-dessous reprend des exemples d'activités couramment proposées, qui peuvent être organisées à partir du 1^{er} juillet, pour tous les enfants et les jeunes.

Elles seront réalisées sous la supervision de l'équipe d'encadrement, en respectant les règles prévues dans les protocoles spécifiques à certaines activités, notamment en ce qui concerne la désinfection du matériel, la gestion du nombre de personnes présentes, ...

Aikido	Football	Natation, aquaball, waterpolo
Accrogym	Football en salle	Lutte
Ballon : Ball bouncer, Omnisix, poull ball, bum ball, ...	Gymnastique à plusieurs	Roller à plusieurs
Basket Ball	Handball	Rugby
Boxe	Hockey	Voile en équipe
Cirque (ex. portage, pyramide, trapèze, ...)	Hockey subaquatique	Volley et beach-volley (contact au filet)
Courses relais (athlétisme)	Judo	
Danse	Karaté	
Floorball	Kinball	

ACCUEIL TEMPS LIBRE RESIDENTIEL ET NON-RESIDENTIEL

Activités physiques
et sportives

ÉTÉ
2020



OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be

Éditeur responsable : Benoît PARMENTIER
Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles

ONE.be

Rejoignez-nous sur



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

